



**VENISSIEUX LE 24 MARS 2011**

## Vénissieux

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel: 04 72 21 62 77

Permanence le mardi matin

Contact Syndical : 0674187680

E-Mail : [sudvenissieux@yahoo.fr](mailto:sudvenissieux@yahoo.fr)

### Sommaire

#### Réponse à la lettre du 15 février 2011 de Mme Le Maire.

# CAP PLEIN SUD

Le journal des salariés de la ville de Vénissieux édité par  
SUD CT VENISSIEUX

## Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au Personnel,

Nous avons bien reçu votre lettre qui fait le point des « pistes de travail » que « vous souhaitez que la Direction Générale discute avec les organisations syndicales d'ici la fin de l'année ». Il semble en fait que vous proposiez d'avancer la date au 15 avril. Le mouvement social y serait-il pour quelque chose?

En matière de politique salariale vous réduisez à une revalorisation du Régime Indemnitaire (RI) et la mise à plat de la NBI les « pistes de travail » discutées avec nous d'ici la fin de l'année. Or depuis 2005, le Régime indemnitaire n'est pas révisé. Soit 7 années à rattraper d'ici 2012 ! Les revendications sur la NBI vous sont posées depuis 5 ans. Cette mise à jour devenait donc, en effet, indispensable. Nous vous remercions de le reconnaître ! Le temps, pour nous, n'est donc plus à la « discussion sur des pistes de travail » mais à l'examen par les salariés de vos propositions dans ces domaines. Pour l'instant nous n'avons rien vu. Le retard s'accumule !

**Nous sommes dans l'attente du bilan promis du « million d'euros supplémentaire » octroyé pour le RI lorsque vous l'aviez mis en place en 2005 (20/06/2005) Nous attendons le bilan des indemnités maladie retirées aux salaires des agents malades (courtes et longues durées). Au conseil municipal du 20 juin 2005, les objectifs de la réforme du Régime Indemnitaire étaient mot pour mot ceux que vous nous proposez pour réformer le régime indemnitaire en 2011 ! Les bas salaires se verront octroyés le petit coefficient de l'IAT.**

**Si on prend la NBI, elle exclut depuis 2006, plusieurs dizaines de salariés des crèches, des écoles et bâtiments, des services techniques, administratifs, des agents mettant en oeuvre la politique culturelle en Zone Sensible, des agents qui travaillent en périphérie de Zones Sensibles ayant connu plus de sinistres que les zones sensibles (Moulin à Vent par exemple !)... Où est la reconnaissance de salariés qui mettent leurs compétences et leur temps (parfois bénévolement) au service du public ?**

**SUD, en 2005, avait fait une proposition de RI de base. Elles se calculait, en mobilisant à la fois l'IAT et l'IEM. Actuellement le minima à Vénissieux est de 140€ ! SUD en proposait 230 ? Est-ce sur ce minimum en retard de 90€ que vous comptez réévaluer le RI ? La table de négociation sera-t-elle ouverte au chiffrage de cette proposition syndicale ?**

Le terme utilisé de « contrat » à chaque prise de poste de travail au sujet du 4ème grade nous inquiète. De quel « contrat » parlez vous ? Le contrat de travail dans la fonction publique est cadré par un statut. Celui ci n'établit aucun lien entre le grade et la fonction. Le « profil de poste » 4ème grade ne nous paraît pas devoir donc être discuté avec les organisations syndicales qui vous ont dit, semble-t-il, ce qu'elles en pensaient. Vous répétez donc une chose que nous avons déjà entendue et, à maintes reprises, refusée. **Nous attendons donc des propositions !**

Concernant la situation des lauréats au concours, dépêchez vous d'étudier leur situation. Certains vont perdre bientôt le bénéfice de leur concours réussi. Nous vous avons fait là aussi des propositions que vous n'avez pas prises en compte ! **Les modifications d'organigrammes devaient en faire partie...**

Pour ce qui concerne « l'absentéisme » qui est en fait le problème d'un nombre (trop) important d'agents malades ( environ 13 % ), une étude détaillée nous a été présentée. Les propositions faites **ne s'appuient pas sur des analyses, bilans et un travail des instances paritaires**. Il a fallu que les syndicats alertent sur la situation critique de la restauration scolaire pour remplacer dans l'urgence, avec des vacataires, les absents. **D'ailleurs le problème ne semble toujours pas réglé, l'absentéisme tourne toujours autour de 40 %**

En février 2006 dans une interview sur TLM, le DGS de l'époque, Mr Claude Laurent, faisait état de 13% d'absentéisme ! Si les propositions du syndicat SUD avait été écoutées, la démocratie participative pratiquée, les syndicats considérés comme des acteurs sociaux susceptibles de propositions, serions nous aujourd'hui dans cette situation ?

Lors du dernier CHS (21 mars) SUD a confirmé que les solutions existent en s'attaquant à :

- La non reconnaissance des salariés dans leurs travail
- Aux effets néfastes des appréciations
- Aux méthodes managériales archaïques
- La non mise en place d'un plan de titularisation des vacataires
- La non prise en compte d'équipes spécifiques de remplacements/renforcements
- La non prise en compte des exigences nouvelles des usagers qui font émerger des compétences supplémentaires
- Au manque de moyens pour la mise en place des plans de prévention

**La politique de gestion du personnel est mise en défaut, notamment à travers le mode d'appréciation. Cet outil occulte le droit d'expression collective et le nécessaire bilan de l'organisation du travail à faire en amont même de l'appréciation du travail individuel.**

Notre syndicat (SUD) vous a proposé la création d'un service de remplacements/renforcements des services composés d'agents titulaires à temps plein ou à temps partiels recrutés en priorité parmi les vacataires ou auxiliaires. Vous l'avez refusé !

Ce n'est qu'au 1er février 2011, sans effet rétroactif, que le régime indemnitaire est « rétabli » aux congés longue maladie et longue durée. Là aussi vieille, très vieille revendication ! Mme le Maire ne va pas au bout de son raisonnement. Il faut rétablir le régime indemnitaire pour tous les salariés en maladie (longue ou pas) ! Pas de discrimination entre agents malades !

Concernant le Plan de Déplacement Administratif c'est une des premières revendications de SUD (avec le titre restaurant) que nous avons posée. Nous avons donc 6 années de retard sur nos collègues (de Lyon par exemple) ce qui nuit à l'efficacité de cet avantage qui aurait mieux favorisé, comme nous le disions alors, les transports en commun...

Nous avons le souci, à chacune de nos rencontres de vous préciser la liste de nos revendications, soigneusement discutées avec les salariés. Nous vous l'avons soumise lors de notre dernière rencontre et poursuivrons jusqu'à obtention de celles-ci. Nous n'avons à ce jour toujours pas le « calendrier de travail » promis.

Croyez bien, Mme le Maire à notre détermination dans la défense des revendications des salariés parmi lesquelles... le titre restaurant ! **Il suffirait en effet de réévaluer du montant la participation de l'employeur à la subvention du CASC et le tour est joué. Les salariés pourraient se fournir en titres restaurants comme ils se fournissent actuellement en chèques vacances, chèques lire, chèques disques et autres... Où est le risque de ségrégation et d'inégalité que vous invoquez pour nous en priver tous ? Pourriez vous nous fournir les raisons pour lesquelles ce ne serait pas possible d'octroyer les TR à certains agents que vous évaluez de 2 à 300 agents ? Mais comment font-ils à la ville de LYON ?**

**Madame le Maire, monsieur l'adjoint au personnel, vous connaissez nos propositions, nous sommes disposés à ouvrir les négociations !!!! Vite !!!!**

**Nous appelons les salariés à la mobilisation autour d'objectifs précis concernant le Régime Indemnitaire. Le syndicat SUD accompagnera les salariés dans leurs revendications qu'ils peuvent discuter en Assemblée Générale...**